

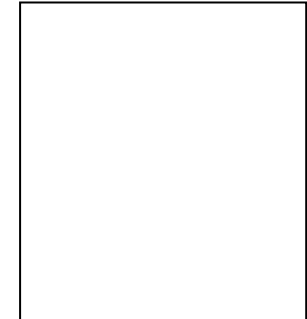
Brussels Parkour School ASBL

Fiche d'inscription BPS SAISON 2024-2025

Veuillez svp écrire de manière lisible et en **LETTRES CAPITALES**

Nom :
Prénom :

Photo :



Téléphone des Parents :
Téléphone du membre :

Date de naissance :
Adresse:
Code postal:
Ville:

EMAIL :

Inscription pour les cours :

Cours ¹	"x" pour valider	Age	Acompte par Virement	Espèces (à régler avant le 11/11/2024)	Total /an
Formule 1 : Mardi : Cours débutants (1x/semaine)		13 ans et plus	160€	130€	290€
Formule 2 : Jeudi : Cours débutants (1x/semaine)		13 ans et plus	160€	130€	290€
Formule 3 : Vendredi : Cours débutants (1x/semaine)		13 ans et plus	160€	130€	290€
Formule 4 : Mercredi : Cours intermédiaires (1x/semaine) <i>pré-requis : 1 an d'ancienneté</i>		13 ans et plus	160€	120€	280€
Formule 5 : Jeudi : KIDS Cours débutants (1x/semaine)		10 à 13 ans	160€	130€	290€
Formule 6 : Vendredi : KIDS Cours débutants (1x/semaine)		10 à 13 ans	160€	130€	290€
Formule 7 : Mardi : Cours extérieur Adultes débutants (1x/semaine)		plus de 18 ans	100€	120€	220€

¹Voire la grille horaire sur notre site internet.

Je certifie être apte à la pratique sportive et ne pas souffrir d'une quelconque maladie ou blessure restrictive à la pratique sportive.

Je confirme avoir été mis au courant des règles en vigueur (ROI) au sein de la Brussels Parkour School ASBL et lors des activités organisées par le Club. Tout manquement à une de ces règles peut conduire à l'exclusion définitive des activités sans remboursement.

Brussels Parkour School ASBL

*Je donne mon autorisation : Pour que l'on me prenne en photo et/ou qu'on me filme dans le cadre de mes activités sportives et que l'on communique mon image à des fins de promotions du club. **OUI / NON**

Je suis d'accord que cette fiche d'inscription sera présentée aux services d'ordre si la demande en était faite au cours d'un contrôle.

Signature Elève

Date

POUR LES MINEURS :

Moi, soussigné(e) _____ (NOM, Prénom), autorise par la présente ma fille / mon fils
_____ (NOM, Prénom) à participer aux activités de la Brussels Parkour School ASBL.

Je suis conscient(e) du risque de blessure encouru en cas de non-respect des consignes données par les moniteurs.

Signature Parent(s)

Date

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription (signée par le responsable légal pour les mineurs)
- Inscription par virement bancaire d'un acompte de **160€** à l'ordre de la BPS : N° de Compte : **BE49 5230 4406 6771**
-> **En communication " NOM + PRÉNOM + FORMULE "**
- Le solde restant de la cotisation annuelle est à payer en espèces au plus tard le 11 novembre 2024.

"Respect de soi - Respect des autres"

Brussels Parkour School ASBL

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Toute personne participant aux activités de la Brussels Parkour School ASBL déclare se soumettre au ROI et au Code de conduite du Club.

1. Ne pas nuire à l'image du Club.
2. Respecter les autres participants, leur personne et leur intégrité physique, en se comportant de la façon requise :
 - Toujours regarder avant de se lancer si l'on ne risque pas de couper la route à quelqu'un.
 - Ne pas railler ses partenaires dans le but de les décourager.Dans notre Club, il n'y a ni religion, ni race, ni idéologie politique, nous sommes tous des sportifs.
3. La ponctualité est impérative si l'on veut bénéficier d'un entraînement efficace.
4. Si retard : venir se présenter à l'instructeur responsable pour demander s'il est possible de participer au reste du cours.
5. Toute absence à un cours doit être justifiée au moniteur responsable. Après deux absences injustifiées, un contact est pris avec les parents ou responsables légaux si l'élève est mineur.
6. Après une longue période d'absence, sans justification valable, le membre pourra être exclu.
7. La cotisation est forfaitaire et est à payer en temps et en heure.
Si problème de paiement, prévenir au plus tôt la direction qui décidera des mesures à prendre.
Si non-paiement à temps : exclusion automatique de l'entraînement jusqu'au moment du paiement.
8. Nous déclinons toute responsabilité pour les vols commis pendant les cours et les rencontres sportives. Nous recommandons aux pratiquants de ne pas venir avec des objets de valeurs.
9. Le club BPS se décharge de toute responsabilité lors de la pratique, en dehors des heures de cours et des activités du club.
10. Tout membre est tenu de respecter le matériel et l'infrastructure des salles et extérieurs des lieux où sont pratiqués les cours.
11. Les membres doivent attendre l'arrivée du moniteur avant de rentrer dans la salle.
12. Les parents des membres (mineurs) doivent s'assurer de la présence d'un instructeur/responsable avant de laisser leurs enfants à la salle. Les moniteurs communiqueront au préalable (via une annonce sur DISCORD ou le cours précédent) si une annulation du cours se produit.
13. Chaque pratiquant est tenu de se conduire et de se soigner en tant que sportif, aussi bien au cours qu'en dehors. Il doit, à tout moment, représenter le club avec la plus grande dignité.
Le comportement à l'égard de tous doit être irréprochable. Propos déplacés ou grossiers, comportements blâmables ou violents – tant au cours qu'en dehors – à l'égard des autres membres, public, bénévoles, staff technique et officiel... – sont inadmissibles et feront l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.
14. Les personnes qui, par leur comportement, nuisent au bon fonctionnement des installations (dégradation, vol,...) ou qui ne respectent pas ce présent règlement et autres recommandation qui leur sont fait par toute personne qualifiée, sont soumises aux règles disciplinaires prévues en fonction de la gravité des faits : - Rappel à l'ordre - Amende - Suspension temporaire ou définitive.
15. La vie du club ne s'arrête pas aux cours. Pour permettre de développer un projet éducatif et sportif ambitieux, pour garder et améliorer encore l'ambiance générale du club, nous demandons à chaque membre de participer au maximum aux différentes manifestations proposées tout au long de l'année sportive et de prendre régulièrement connaissance des infos sur le site internet du club (ainsi que le serveur DISCORD) et d'assister aux réunions d'information organisées par le club.
16. Les activités de notre club sportif se déroulent dans un esprit éducatif. Les valeurs prônées sont : épanouissement personnel et collectif, sens de l'effort, solidarité, self-control, respect d'autrui, citoyenneté au sens large, obéissance à l'égard des responsables, politesse, participation de tous et pas seulement des « meilleurs ».
17. Le club se réserve également le droit de ne pas rembourser la totalité ou une partie de la cotisation d'un membre, même si celui-ci n'a pas participé aux entraînements durant la totalité ou une partie de la saison suite à une indisponibilité (accident, maladie, avis médical...) ainsi que suite à une décision des parents de retirer leur enfant ou à un renvoi de la part du club.
18. Les locaux sont loués jusqu'à l'heure prévue dans les contrats de location des salles. À l'heure fixée par l'horaire officiel, coach et élèves doivent avoir quitté l'enceinte. On ne peut donc pas s'éterniser dans les couloirs ou les vestiaires. Par ailleurs, aucune garderie par un moniteur ne sera possible après l'heure de fin de cours. Les parents des élèves mineurs sont priés de récupérer leur enfant à la fin du cours.
19. Une tenue de sport est obligatoire :
 - t-shirt
 - training
 - baskets * type "running"

*Les pratiquants ne doivent pas venir au cours avec leurs baskets sales.

Le non-respect du règlement peut entraîner une exclusion de l'entraînement pendant une ou plusieurs séances ou même de manière définitive sans qu'un remboursement de la cotisation soit possible.

BPS - Association bruxelloise de parkour - Brussels Parkour School ASBL -

www.BrusselsParkourSchool.com

Président : Saghrou Tarek - brusselparkourschool@hotmail.com

+32 (487) 55 56 32